



**fédération française  
de volley-ball**

**En Instance d'Adoption**

**SAISON 2004/2005**

*Paris, le 02/12/2004*

**PROCES-VERBAL N°2  
DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL  
Samedi 20 Novembre 2004 – 10H00/16H30**

Présents :

**Bureau Fédéral**

Monsieur	Jacques SHAW	Président
Madame	Christiane HOUSSE	Membre
Messieurs	Jean-Pierre FLEUTIAUX	Vice-Président, en Charge du Secteur Plage
	Gil PELLAN	Vice-Président, en Charge du Secteur Communication
	Daniel MURAIL	Vice-Président, en Charge du Secteur Développement Associatif
	Philippe BEUCHET	Secrétaire Général, Secrétaire de Séance
	Georges MEYER	Secrétaire Général Adjoint
	Christian ALBE	Trésorier Général
	Jacques TARRACOR	Membre, Président de la CCS
	Jean-Paul ALORO	Membre du Bureau Fédéral, Représentant de la LNV

**Autres Membres**

Madame	Elisabeth ROSSI
Mesdemoiselles	Valérie BLANC, Sylviane TROLARD
Messieurs	Jean-Charles BADIN, Jean BAILLY, Jean-Claude BOUR, Pierre COQUAND, Alain CROS, Richard GOUX, Jacques HUBY, Jean-Louis LARZUL, André LECLERCQ, Henri MANEINT, Germain MARTIN, Jean PERIOU, Michel RONDEAU, Olivier SERRE

Assistent :

Messieurs	André FROGER	Président de la CFA
	Jacques MOREAU	Président de la Commission Centrale du Sport en Entreprise
Messieurs	Michel COGNE	Directeur Technique National
	Jean-Marie SCHMITT	Directeur Technique National Adjoint
	Thierry MESSINA	Directeur Exécutif et Comptable

Excusés :

Messieurs	Pierre BERJAUD	Président Délégué
	Georges GUILLET	Vice-Président, Chargé des Ressources Humaines et Trésorier Général Adjoint
	Patrick KURTZ	Membre du CDF
	Christophe ROHEE	Membre du CDF
	Jacques LERER	Président de la CCD et de la CDLAD de 1ère Instance

Absents :

Mademoiselle	Nadège COLACIURI	Membre du CDF
Messieurs	Alain DE FABRY	Membre du CDF
	Eric GUISSART	Membre du CDF



En ouverture du Comité Directeur Fédéral, le Président Jacques SHAW a prononcé, en conclusion de son mandat, une adresse (**cf Annexe**) aux Administrateurs Fédéraux et à travers eux au Volley-Ball Français.

## I) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

### **Procès-Verbal du Comité Directeur Fédéral N°1 du 18/06/2004 :**

➤ Après quelques demandes de précisions portant sur :

- ☞ L'organisation des TQCM à St-Dié et au Cannet,
- ☞ L'organisation du TQCE,
- ☞ Les finales des Coupes de France à Tourcoing et à Cannes,
- ☞ Le contrat avec MCO (notamment en ce qui concerne l'interaction avec la Société Games),
- ☞ L'arbitrage en Nationale III.

**Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité, moins une voix (G. MARTIN) et une abstention (M. RONDEAU).**

### **Procès-Verbal N°2 de la CCA du 02/10/2004 :**

➤ Deux interventions :

- ☞ *G. MEYER* rappelle que l'approbation du procès-verbal ne vaut pas approbation des statuts de l'Amicale des Arbitres.
  - ➔ Le Secrétaire Général est déjà entré en contact avec le Président, B. GAUSSON.
- ☞ *G. MARTIN* regrette l'absence de mention dans la revue de la présence de P. RACHARD aux Jeux Olympiques.
  - ➔ Instruction sera donnée à la rédaction pour réparer, au plus vite, cet oubli.
- ☞ *G. MARTIN* recherche un nouveau fournisseur pour les tenues d'arbitres, depuis la cessation d'activité du précédent fabricant. Il s'inquiète de l'éventuelle évolution de la tenue des arbitres internationaux voulue par la FIVB avant de lancer une nouvelle fabrication des tenues françaises.
- ☞ *JC BOUR* rappelle le contenu de son rapport sur l'arbitrage des compétitions Beach et demande qu'on en tienne compte. Il signale, d'autre part, que la France compte quatre arbitres internationaux de Beach.

**Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité, moins une abstention (O. SERRE).**

.../...

✚ **Procès-Verbal N°3 de la CCS du 22/10/2004 : Adopté**

**II) COMMISSION CENTRALE SPORTIVE (J. TARRACOR)**

- ✚ Le Président de la Commission fait un point sur le fonctionnement des CFC dont il souhaite une remise à l'étude pour la saison prochaine, et demande pour l'actuelle saison la stricte application des textes votés en Assemblée Générale.
- ✚ G. MEYER précise à son tour les difficultés venant de l'interprétation de certaines dispositions émanant de la Direction Technique Nationale (ex distinction entre « aspirants » et « joueurs conventionnés »).
- ✚ Le Président J. SHAW rappelle qu'il appartiendra à la Commission Mixte FFVB/LNV de faire un rapport sur les deux saisons de fonctionnement. La FFVB aura à décider de la présentation de vœux à la prochaine Assemblée Générale, sur ce sujet.
- ✚ Le Président P. COQUAND commente, à son tour, que seul le TOURCOING LILLE METROPOLE, compte tenu de son statut de SAEMS, a l'obligation d'avoir un Centre de Formation. Il reconnaît, toutefois, l'intérêt du dispositif pour augmenter le niveau technique des joueurs français avec des retouches réglementaires nécessaires pour simplifier le fonctionnement et ne pas susciter l'opposition des clubs amateurs.

✚ Coupes de France Seniors :

→ Faible nombre d'inscrits chez les clubs fédéraux :

- ☞ 10 en Masculins,
- ☞ 2 en Féminines.

- Principale raison de cette faible participation : cahier des charges trop cher.
- Le tirage du prochain tour aura lieu entre le 4 et le 11 Décembre 2004.

✚ Coupes de France Jeunes :

- Constat d'un véritable engouement = 833 engagés. L'épreuve « CADET » avec 230 concurrents est proche de la saturation.
- J. HUBY à la fois se réjouit du succès de cette compétition et s'inquiète en constatant, parallèlement l'appauvrissement des Ligues, les clubs allant rechercher un niveau correct à l'échelon national.
- Pour l'attribution de l'organisation des Finales, de nombreuses candidatures se sont faites jour. Une difficulté, toutefois, la suppression du Lundi de Pentecôte en tant que jour férié oblige de se reporter sur le pont de l'Ascension.
- V. BLANC soulève le cas des joueurs CFC en Coupe de France, le Comité Directeur Fédéral rappelle la mise en application de la décision prise lors de l'AG d'Albi.
  - ☞ Une note de rappel sera adressée aux clubs.

.../...

#### Dossier ASU LYON :

- ➔ Le Secrétaire Général P. BEUCHET fait un rappel de la situation, appuyée par un dossier remis en séance :
  - ☞ La procédure de l'ASUL pour retrouver sa place en Pro B,
  - ☞ La procédure pour faire annuler son forfait du 1<sup>er</sup> match en Championnat National (conciliation au CNOSF prévue le 20 Novembre).
- ➔ Le Comité Directeur Fédéral confirme le placement de l'ASU Lyon en Nationale 1 pour la saison 2004/2005.
- ➔ En dehors d'une accession en Pro B due au seul mérite sportif en fin de saison, toute autre disposition de reclassement devra faire l'objet d'une approbation des deux Assemblées Générales de la FFVB et de la LNV.

Dans l'état actuel des choses, en dépit du plan d'apurement sur 10 ans accordé par le Tribunal de Commerce qui démontre une volonté des dirigeants de respecter ses engagements antérieurs, le club ne répond pas aux critères demandés par la DNCG.

#### Volleyades :





- ➔ Le Directeur Technique National, fait un état de la situation qui a suivi le désistement du Comité de la Drôme (17 Novembre),
- ➔ JM SCHMITT lance un nouvel appel d'urgence, pour sauver l'édition 2005.

Deux candidats à la reprise :

- ☞ Ligue d'Alsace,
- ☞ Ligue du Poitou-Charentes.

La Ligue du Poitou-Charentes a déjà confirmé, par écrit, sa candidature. Réponse définitive pour le 15 Décembre, avec l'ensemble des pièces. L'Alsace serait sollicitée en cas d'insuffisance au niveau du dossier Poitou-Charentes.

### **III) COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES (M. VERCRUYSSSE)**

-  Le Président M. VERCRUYSSSE rappelle l'ensemble de la procédure qui sera mise en place le 11 Décembre.
-  Il évoque le Procès-Verbal de la Commission et la lettre du Directeur Exécutif et Comptable (16 Novembre 2004) modifiant légèrement le collège électoral.
-  Il confirme la recevabilité des deux listes en présence (MM. GLAIVE et PELLAN) ainsi que la candidature des deux médecins F. GENSON et R. GOUX.
-  Le vote se fera manuellement : les suffrages exprimés seront ceux qui auront été attribués à l'une et l'autre liste.

.../...

- ✚ Enfin, évocation de la lettre du candidat A. GLAIVE en rapport avec la situation comptable envoyée aux Ligues par C. ALBE.

M. VERCRUYSSSE donne lecture de sa réponse.

- ✚ J. HUBY pense que cette première élection essuiera inévitablement quelques plâtres., revendique un certain droit à l'erreur avec promesse de mieux faire.

#### **IV) POINT FINANCIER (C. ALBE)**

Le Trésorier souhaite donner aux administrateurs le point sur l'état des finances fédérales à la fin de son mandat.

##### **a) Ligue Mondiale 2004 : (cf Annexe 1)**

- ✚ Remise du Bilan chiffré faisant ressortir une perte globale de 22 706 € pour la première fois.
- ✚ Examen du Bilan, site par site (avec incorporation des produits et des charges communes) :

##### ☞ **Paris :**

- Déficit de 61 604 €
- L'affiche « dévalorisée » constituée par l'équipe du Japon n'a pas permis de remporter le succès populaire qui aurait permis de faire face aux frais logistiques générés par la location de Bercy.
- En revanche, bonne maîtrise des frais de réception et absorption complète des coûts internes par la Ligue.

Intervention de JL LARZUL qui précise qu'il s'agit du premier déficit enregistré par l'organisation parisienne et regrette la conjonction accidentelle du choix de Bercy et d'une pauvre équipe du Japon.

##### ☞ **Nantes :**

- Résultat positif : 21 175 €
- Poids important des frais de personnel générés à la Ligue par l'organisation : 9 500 €
- Niveau de recettes et subvention satisfaisant

##### ☞ **Nancy :**

- Résultat positif : 7 723 €
- Poids lourd du poste « Hébergement – Traiteur » 52 000 € et relativement important des frais divers.
- Niveau de recettes et subvention très satisfaisants

Pour clore ce chapitre, le Président précise le choix des sites pour 2005 :

- ☞ Nantes (2 matches)
- ☞ Nancy (2 matches) ou Nancy et Metz
- ☞ Lyon (2 matches) ou Lyon et Grenoble

**b) Situation au 30/09/2004 – Estimé 2004 (cf Annexe 2) :**

- ✚ Remise d'un tableau présentant la situation comptable au 30 septembre 2004 et la projection du résultat estimé au 31 décembre 2004.
  - ➔ Résultat net déficitaire de 108 607 € au 30 Septembre
  - ➔ Résultat net déficitaire estimé à 98 751 € au 31 Décembre avec les réserves suivantes :
    - Stocks identiques à ceux du 31 Décembre 2003,
    - Provisions pour congés payés en RTT identiques à celles du 31 Décembre 2003,
    - Produit de licence similaire à celui de la saison 2003-2004,
    - Pas de provision pour dépréciation des créances litigieuses (ligues, clubs, etc ...),
    - Estimation des charges du 4<sup>ème</sup> trimestre 2004 avec les responsables de secteurs (DTN, Vie Fédérale, etc ...).
- ✚ Le compte de résultat 2004 estimé est établi en fonction de la Comptabilité Générale et non en fonction de l'analytique. L'essentiel de la saison internationale est pris en compte (manque encore quelques facteurs des J.O. mais les provisions sont faites).
- ✚ Le Trésorier explique ensuite certaines raisons du résultat déficitaire :
  - Dérapage sur certains postes :
    - ☞ Affranchissement,
    - ☞ Téléphone.
  - Dépenses et pertes totalement imprévisibles :
    - ☞ Ligue Mondiale 2004 : - 23 000 €
    - ☞ Frais candidature Championnat d'Europe 2007 : 21 000 €
    - ☞ Support loyer de la rue d'Hautpoul en sus des frais finances du prêt à l'achat du siège de Choisy-le-Roi : 13 000 €
    - ☞ Abandon des investissements réalisés rue d'Hautpoul : 23 000 €
    - ☞ Paiement du solde à l'aide à l'emploi des ATR/ATD (non subventionné par le Ministère) : 35 000 €
    - ☞ Diminution des ressources publicitaires de la revue = 16 000 € (2003 → 31 000 € et estimation 2004 → 15 000 €)

**c) Rédactionnel et tableau de la situation nette comptable (cf Annexe 3) :**

Depuis le début de la Présidence de Jacques SHAW, le Trésorier commente ces documents :

Il ressort :

- ✚ Que tous les litiges, en termes de contentieux, qui existaient au début du mandat, ont été réglés et qu'il n'en est pas né de nouveaux.
- ✚ Que la situation nette négative a été réduite de 34%.  
- 350 356 € au 30 Juin 1999 contre - 230 029 € estimé au 31 Décembre 2004.

.../...

d) **Examen de postes particuliers de la situation au 30/09/2004 :**

☞ **MCO :**

- Total des débours enregistrés : 317 153 €
- Bénéfice net annoncé : 15 992 € à répartir suivant les termes du contrat 50/50 entre la F.F.V.B. et M.C.O.
- Prise en compte du salaire de Monsieur Patrice MARQUET à hauteur de 13 750 €

☞ **EMPLOIS (dossier ATR/ATD) :**

- Prenant en compte le souhait exprimé par certains administrateurs lors du dernier Comité Directeur et de la dernière réunion des Présidents de Ligue, le Bureau Fédéral et le Trésorier ont décidé la prise en compte de 35 000 € correspondant au reliquat non couvert par la Convention d'objectifs Ministérielle contrairement aux autres années.

☞ **LIGUES :**

- Solde 2004 des aides aux Centres Régionaux d'entraînement ⇨ 23 512 €, soit en totalité pour 2004 ⇨ 55 012 €

☞ **AMENDES DES CLUBS :**

- Après réexamen des dossiers d'amendes ayant suscité des réactions des clubs pénalisés, l'état résiduel (détails en **Annexe 4**) pour la saison 2003-2004 s'élève à : 66 150 €  
Les comptes des clubs seront débités au 30 Novembre 2004 avec envoi d'un extrait de compte.

☞ **FRAIS DE PERSONNEL (question de Monsieur CROS) :**

- Économie sur le poste salarial de l'entraîneur de l'Équipe de France Masculine grâce à un poste de P.O.
- Même principe pour le poste attribué à l'entraîneur de l'Équipe de France Féminine
- Les primes de participation des joueurs aux J.O. seront payées avant le 31 Décembre mais font partie d'une provision dans l'estimé au 31 Décembre 2004.

## V) **DIVERS**

- ✚ Point sur le contrat GPA : reconduction de contrat d'Assurance et du partenariat de base.
- ✚ En revanche, le « partenariat maillot Masculin » est en suspens. La proposition paraît un peu faible, mais les discussions continuent.  
Un contact différent est en cours d'exploration.



## **DESTINATAIRES**

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux (s/c des Ligues)/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Direction Technique Nationale

